



# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex  
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87  
communication@mundolsheim.fr

**CIR. n° 2023/71**

## ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2542.1 et  
suivants et L 2213.1 et suivants ;

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 417-10,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

VU l'arrêté de circulation CIR 2023 60

**CONSIDERANT** l'abattage d'un sapin au 20 rue du Climont pour une manifestation  
communale à Mundolsheim,

### **ARRETE**

**Article 1er :** Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et  
complété temporairement le 30 novembre 2023 de 8h à 10h comme suit :

#### **RUE DU CLIMONT**

Ajouter Réglementation 2.02.04. :

RUE INTERDITE A LA CIRCULATION DE TOUS LES  
VEHICULES,

- Mise en place d'une déviation

Ajouter Réglementation 4.03.05. :

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE  
« GENANT »

- Du 14 au 23 de la rue

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection  
Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et  
entretenu par les agents techniques de la Commune

**Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent  
temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Madame la Présidente de l'Eurométropole, service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Commune de Mundolsheim – 24 rue du Général Leclerc – 67450

**MUNDOLSHEIM**

- Affichée sur le site internet de la commune le 22/11/2023

Fait à Mundolsheim, 21 novembre 2023

Par le maire et par délégation

Annick MARTZ-KOERNER



Adjointe au Maire